



2B-BLUE

Interreg
Euro-MED



Co-funded by
the European Union

Cahier des charges

Élaboration d'une cartographie analytique des mécanismes et plateformes de coopération public-privé, acteurs de soutien de l'écosystème et financements disponibles dans les domaines de l'aquaculture et des biotechnologies bleues

Présentation du Pôle Mer Méditerranée

Le Pôle Mer Méditerranée (PMM) est un pôle de compétitivité à vocation mondiale labellisé par l'État depuis juillet 2005. Il a pour ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale, sur le bassin méditerranéen, en Europe et dans le reste du monde.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse, le Pôle fédère 500 membres (acteurs scientifiques et économiques) autour de thématiques maritimes et littorales à forts enjeux sociétaux et environnementaux.

Contexte et objet de la consultation

Le Pôle Mer Méditerranée est partenaire du projet européen [2B-BLUE](#), cofinancé par le programme INTERREG EUROMED, qui vise à créer une communauté d'acteurs autour des biotechnologies bleues, afin d'analyser les meilleures pratiques, les principaux facteurs, les obstacles et les mesures de préparation des entreprises de la zone à l'adoption de ces technologies.

Cette communauté, nommée Hub dans le cadre du projet, a pour objectif de soutenir des partenariats publics privés entre PME et/ ou porteurs de projets et des centres de recherche, universités en France. Ces partenariats devront s'inscrire dans les domaines de **culture des algues** afin de produire des composés bioactifs à forte valeur ajoutée pour les secteurs de l'alimentation, de la santé, des cosmétiques et des biomatériaux industriels, **et les systèmes AMTI (aquaculture multi-trophique intégrée)** en intégrant des espèces nourries (comme les poissons) avec des espèces extractives (bivalves, mollusque, algues, échinodermes) La prestation attendue portera sur une activité préliminaire du Hub France consistant en l'élaboration d'une cartographie détaillée :

- des plateformes et mécanismes publics pour développer, avec porteurs de projets (startups, TPE/PME, chercheurs, etc.), des actions pilotes adressant les thématiques précitées ;
- des acteurs de l'écosystème soutenant ces initiatives et
- des mécanismes de financements disponibles.

Cette cartographie globale prendra la forme d'un guide pratique synthétique à destination des porteurs de projets (startups, chercheurs, TPE/PME, etc.) en aquaculture et biotechnologies bleues. Ce document se devra être clair, attractif et opérationnel dans les secteurs de l'aquaculture durable et des biotechnologies bleues. Ce guide vise à faciliter l'orientation des porteurs de projet dans l'écosystème d'innovation, de R&D et de financement.

La couverture géographique est à la fois nationale et européenne avec un objectif d'être exhaustif pour les régions Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur et la Corse. Pour le reste de la France, les principaux mécanismes/ acteurs seront suffisants pour ce travail. Elle est aussi Européenne à minima pour les acteurs/ mécanismes précités en annexe.



Le Pôle Mer Méditerranée mettra à disposition tous documents et informations utiles en sa possession permettant au prestataire de mener à bien sa mission. Le prestataire devra également mener ses propres recherches pour enrichir cette liste.

2 livrables sont attendus à la clôture de la prestation :

- **Document synthétique communicant, illustré et structuré avec une version imprimable et une version web comprenant :**
 - Les principales ressources disponibles (infrastructures, plateformes, formations) ;
 - Les réseaux et structures de soutien pour ces filières ;
 - Les sources de financement et dispositifs d'accompagnement.

NB : pour les différentes cartographies, il sera demandé les contacts et liens des différents acteurs, Pour les plateformes en mécanismes spécifiquement : typologie, infrastructures, moyens mis à disposition les conditions d'accès, cible, etc.

- **Document Excel rassemblant l'ensemble des informations de manière structurée afin d'en faciliter l'exploitation et les mises à jour**

Critères de sélection

La sélection du prestataire se fera sur :

- La valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique **(60/100)** :
 - Qualité de la méthodologie proposée mise en place afin de respecter les exigences, notamment la cohérence avec le planning établi par le projet ;
 - Qualification des moyens humains affectés aux prestations du marché ;
 - Connaissance des domaines de l'aquaculture et des biotechnologies bleues ;
 - Compétences en vulgarisation, cartographie d'acteurs, structuration de contenu ;
 - Réactivité proposée sur les délais attendus de prestation.
- Le prix **(40/100)**.

Livrable attendu en réponse à l'appel d'offre

Dans sa réponse à l'appel d'offre, le candidat devra fournir :

- Un devis estimatif ;
- Un mémoire technique comportant, si possible, les précisions suivantes :
 - Une méthodologie de travail comprenant la description des moyens humains qui seront mis en œuvre ;
 - Un planning de travail ;
 - Un dossier de références du prestataire.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 24 juillet 2025 à 17h30.



Le Pôle Mer Méditerranée s'engage à communiquer les résultats dans la semaine suivant la clôture de cette mise en concurrence.

La réponse à l'appel d'offre doit être transmise par email à europa@polemermediterranee.com.

Valeur indicative du marché

10 000€ HT

Le versement du prix sera remis au prestataire en deux paiements, de la manière suivante :

- Un premier paiement de 50% à la signature du devis validant la réalisation de la prestation ;
- Un deuxième paiement de 50% à la suite à la réalisation de la prestation.

Calendrier prévisionnel de la prestation

Le prestataire sélectionné doit être prêt à travailler sur la période **du 1^{er} aout au 31 octobre 2025**.

Des réunions régulières de suivi seront organiser entre le prestataire et le PMM afin de connaître l'avancée des travaux. **Une première réunion de cadrage se tiendra fin juillet 2025.**

Annexe - STRUCTURE PRELIMINAIRE DU GUIDE PRATIQUE POUR LES PORTEURS DE PROJETS – AQUACULTURE ET BIOTECHNOLOGIES BLEUES

NB : les structures citées sont à titre d'exemple, cette liste devra être exhaustive.

A. Accès aux infrastructures de R&D et aux ressources expérimentales

Objectif : Permettre aux porteurs de projets de tester, prototyper, valider ou améliorer leurs solutions/ projets.

- **Laboratoires publics et instituts de recherche :**
 - IFREMER, CNRS, INRAE, IRD, Universités et Écoles spécialisées (Agro, Biotech, BioMarines)
 - Plateformes mutualisées : laboratoires d'analyse, équipements (etc : production, fermentation, extraction etc.)
 - Ex : **LabEx Mer, MAPIEM, LBBM, LEMAR**, etc.
- **Plateaux techniques et stations expérimentales :**
 - **CEPRALMAR** (plateau de transfert d'innovation aquacole)
 - Stations expérimentales en aquaculture (Infrastructures sur microalgues, macroalgues, poissons, mollusques etc.) ex : Ifremer Palavas, station STELLAMAR
- **Formations techniques & transfert de connaissances :**
 - Formations pour professionnels (AFPA, Lycées maritimes, Universités, CFPPA)
 - Ressources : webinaires, MOOC (Ocean University, Blue Skills, etc.)
 - Centres de documentation : **AquaDocs, FAO AquaStat**, etc.

B. Structures de filière, de promotion et de coordination sectorielle

Objectif : Intégrer un réseau professionnel, accéder à des projets européens, et bénéficier d'une dynamique collective.

- **Organisations européennes ou internationales :**
 - **EATiP** (European Aquaculture Technology and Innovation Platform)
 - **AQUAEXCEL3.0** (accès aux infrastructures de recherche en aquaculture en Europe)
 - **EABA** (European Algae Biomass Association)
- **Réseaux nationaux et régionaux :**
 - **Pole Mer Méditerranée**



- **Filières professionnelles** : CNC, Comité National Conchylicole, Coopératives, syndicats, etc.

- **Évènements et plateformes collaboratives** :

- Conférences sectorielles : AlgaEurope, Aquaculture Europe, BioMarine
- Réseaux de mise en relation : BlueInvest, Enterprise Europe Network (EEN)

C. Financements, accompagnement et maturation de projet

Objectif : Structurer son projet, obtenir un financement, bénéficier d'un accompagnement expert.

NB : Quelques AAP pourront être développés à titre d'exemple mais ce sont les structures coordinatrices et leurs thématiques qui devront être mises en avant

- **Appels à projets (AAP) / financements publics** :

- Région (AAP innovation, croissance bleue, etc.)
- ADEME (transition écologique, économie circulaire)
- France 2030 (PIA, i-Démo, i-Nov, PSPC...)
- FEAMPA (local, régional, national, européen)
- Horizon Europe (BlueBio, Climate-Neutral Aquaculture), LIFE, Interreg
- BPIFrance (DeepTech, amorçage, prêts d'innovation)
- Agences de l'eau (AAP aquaculture durable)

- **Structures d'accompagnement** :

- **Pôles de compétitivité** : PMM
- **Incubateurs** spécialisés ou thématiques :
- **SATT** (Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie)
- **PUI** (Pôles Universitaires d'Innovation)

- **Autres leviers** :

- Programmes de mentorat (ex. EIT Food, OceanHub Africa, BlueBio Alliance)
- Concours : i-Lab, i-Nov, concours AgreenStartUp, BlueInnovation Challenge

D. Ressources complémentaires (à intégrer au besoin)

- **Propriété intellectuelle** : INPI, guichets PI des pôles et SATT
- **Réglementation & accès au marché** : Anses, DGAL, EFSA, EMA, ECHA
- **Mise en marché & export** : Business France, CCI International, Clusters maritimes



- **Data et veille** : Blue Bioeconomy Observatory, Ocean Data Factory, FAO